



## **Rapport de la Commission des finances et Commission d'urbanisme concernant**

---

**Préavis municipal N° 2020-42**

**Relatif à la demande d'augmentation de crédit pour l'élaboration d'un plan d'affectation sur les parcelles N° 109, 121 et 688 à Le Cheminet**

---

**Madame la Présidente,**

**Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,**

La Commission des finances, composée de :

Madame, Samanta Cardaropoli et messieurs Daniel Traini, Marc-Eugène Viret, Mohammad Soltan Hosseini, Daniel Rochat, Bernard Morel et Claude Brocard

Ainsi que la Commission d'urbanisme composée de :

Madame Dominique Von Der Mühl et messieurs Pierre Zurbruegg, Pierre-Yves Dénéreaz, Nicolas Meylan, François Bachmann

Daniel Traini et Daniel Rochat faisant partie des deux commissions

Se sont réunies sur convocation de la Municipalité, le lundi 25 mai 2020 à 18h30 à la grande salle du Verger (Covid oblige)

La Municipalité était représentée par Messieurs Piéric Freiburghaus Syndic, Pierre-André Ischy, Didier Chapuis, Yvan Rochat et Yves Jauner Municipaux.

Nous avons été convoqués pour la demande d'une augmentation de crédit, afin d'étendre le plan d'affectation du Cheminet avec l'inclusion de la parcelle 121, vu qu'il faut réaffecter toute la zone de façon à permettre les constructions nécessaires au projet.

Comme vous pouvez lire dans les détails du préavis, nous avons déjà voté un crédit de CHF 80'000.- selon préavis municipal 2019-32.

La commune a besoins de ces CHF 45'000.- pour compléter et finaliser le dit plan, afin de pouvoir aller de l'avant. Ce montant sera réparti entre les différentes communes de l'ASIVenoge. La part à charge de notre Commune sera de l'ordre de CHF 17'500.-

Les futures constructions des nouvelles classes d'écoles, locaux annexes, salle de gym et réfectoire, devraient être disponibles pour la rentrée 2024.

Info pour le futur :

Le projet total devrait être devisé à CHF 31'000'000.-

CHF 11'000'000.- représentant le 35% du montant devisé sera directement à la charge de notre Commune alors que le solde de 65% sera réparti auprès des différentes Communes de l'ASIVenoge, dont Penthalaz. Tenant compte du nombre d'élèves et de notre population, notre participation à l'ASIVenoge est d'environ 38%.

Précisons toutefois que les bâtiments de la salle de gym, réfectoire, Verger et l'école actuelle seront propriété de la Commune.

Une convention devra être mise en place pour ces bâtiments aussi utilisés par l'ASIVenoge, comme c'est déjà le cas actuellement avec l'ASICoPe.

### **Conclusions.**

Les Commissions finances et urbanisme unanimes sont en accord avec la décision de la Municipalité et vous prie d'adopter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil communal de Penthalaz,**

Après avoir pris connaissance du préavis n° 2020-42, entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

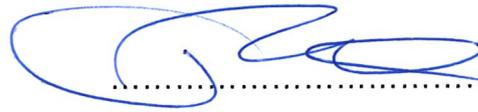
#### **décide**

D'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Penthalaz, le 15 juin 2020

**Finance :**

Le rapporteur : Daniel Rochat

  
.....

Les membres : Samanta Cardaropoli

  
.....

Bernard Morel

  
.....

Marc-Eugène Viret

  
.....

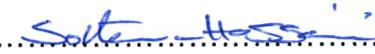
Daniel Traini

  
.....

Claude Brocard

  
.....

Mohammad Soltan Hosseini

  
.....

**Urbanisme :**

Dominique Von Der Mühl

  
.....

Pierre Zurbruegg

  
.....

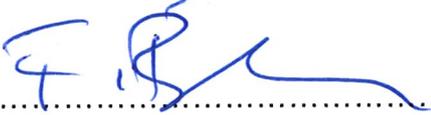
Pierre-Yves Dénéreaz

  
.....

Nicolas Meylan

  
.....

François Bachmann

  
.....

Daniel Traini

  
.....

Daniel Rochat

  
.....